

Cher et Vénéré Seigneur, bar. Cagliari frr.

En 1913, le clergé du diocèse de Malines d'abord, les Provinciaux de toutes les Congrégations religieuses résidant en Belgique, ensuite, puis, la Faculté de théologie de l'Université catholique de Louvain et, enfin, tout l'Épiscopat belge adressèrent au Souverain Pontife une supplique à l'effet d'obtenir de Sa Sainteté la reconnaissance dogmatique de la Médiation universelle de la Sainte Trinité.

Dès le lendemain de la guerre, nous demandâmes à la Sacrée Congrégation des Rites de vouloir approuver une Messe propre et un Office propre de Marie Médiatrice et d'en soumettre le texte à Sa Sainteté.

Le texte nous est revenu à la date du 12 janvier 1921 avec la haute approbation du Saint-Père qui, lui-même, daigna revoir l'Office et la Messe et y apporter de Sa main auguste plusieurs améliorations. L'Office et la Messe sont accordés à tous les diocèses de Belgique.

La fête est fixée au 31 mai, jour de la clôture du mois de Marie, veille du mois du Sacré-Cœur.

Avec une particulière affection, "peramanter", le Saint-Père approuve l'Office et ratifie le choix de la fête qu'il daigne élever au rite double de seconde classe.

Il a bien voulu déclarer que l'Office et la Messe seront accordés à tous les Evêques qui en feront la demande à la Congrégation des Rites.

Déjà les Evêques d'Espagne, nous écrit le Cardinal Tico, Préfet de la Congrégation des Rites, ont demandé et obtenu l'Office et la Messe de Marie Médiatrice de toutes les grâces.

Benoît XV a eu la délicate attention de nous faire savoir que lui-même inscrit dans son calendrier privé au 31 mai, la fête de Marie Médiatrice de toutes les grâces.

J'ai l'honneur de Vous envoyer, cher et vénéré Seigneur, en même temps que ces lignes, un exemplaire imprimé de la Messe et de l'Office; j'ose Vous inviter fraternellement, avec une humble et vive confiance, à vouloir solliciter pour Votre Eglise la faveur que Sa Sainteté s'est spontanément déclarée désireuse de Vous offrir.

J'ai la conviction intime, dont je m'enthardis à Vous faire part, que si nous pouvions obtenir par nos prières et par nos efforts communs la proclamation dogmatique de la Médiation universelle de Marie, notre Mère daignerait, en retour du joyau nouveau que nous aurions contribué à faire briller dans son diadème, obtenir à nos diocèses et à la Société catholique des grâces de choix.

Les temps troublés que nous traversons ne doivent-ils pas nous inciter tous à mettre notre confiance spéciale dans la protection de Celle que le Christ mourant nous a donnée pour Mère, que l'histoire a appelée "Auxilium christianorum", et que Notre Saint-Père le Pape

glorieusement régnant nous a appris à invoquer sous le vocable "Regina
Pacis", Reine de la Paix?

L'empressement de l'Episcopat catholique à célébrer à la veille du
mois du Sacré-Cœur, une fête spéciale en l'honneur de "la Très Sainte Marie,
Médiatrice de toutes les grâces", hâtera, nous n'en pouvons douter, le jour
où il plaira à Notre Divin Sauveur de faire proclamer par son Vicaire
l'universelle Médiation de sa Mère, notre Mère.

Agnez, cher et vénéré Seigneur, avec l'expression anticipée de ma
profonde gratitude pour l'accueil que Votre Grandeur daignera faire
à mon appel, l'assurance de ma vénération et de mon religieux
dévouement.

J. D. J. (m). Paris, le 1. 10. 1830.

officium

et Missa prope

M. Mariae Mediatricis

conventus quatuordecim

adprobatur in Belgica

Card. Episcopus petat ut

extensatur in omnes

Dioceses ubi

est quid?